



Stationnement des résidents

Vous êtes un **particulier habitant à Saint-Brieuc** :

- dans une rue au stationnement payant ;
- dans une rue sans place de stationnement ;
- en zone bleue ;
- en zone piétonne ;

des abonnements en parking, abonnements en voirie et accès à la zone piétonne existent, **dans la limite de deux offres par foyer.**

Justifier de son statut de résident

Pour justifier de son statut, les locataires ou propriétaires doivent fournir des documents justificatifs, **tous les 2 ans**, au bureau d'accueil du service Stationnement ou sur l'application EasyPark :

- attestation d'assurance habitation** au nom et adresse de l'occupant du logement^{*}.
- carte grise du véhicule** libellée **au même nom et même prénom** que l'attestation d'assurance.

** Les factures d'abonnement eau, électricité ou téléphone ne sont pas reconnues comme justificatifs.*

Cas particuliers

La carte grise et l'attestation d'assurance ne sont pas au même nom

Les documents à fournir selon la situation :

Étudiant utilisant un véhicule dont la carte grise est au nom d'un membre de la famille proche (père, mère, frères ou sœurs, grands-parents) :

- attestation sur l'honneur du propriétaire du véhicule
- bail
- carte d'étudiant pour l'année en cours ou le certificat de scolarité
- carte grise du véhicule

Personne logée chez un tiers :

- attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- attestation d'assurance habitation au nom de l'hébergeant
- justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) facture GEG ou dernier relevé banque ou fiche de paie
- carte grise du véhicule

Véhicule au nom d'un tiers :

- attestation d'assurance habitation au nom du demandeur
- attestation d'assurance précisant que le demandeur est le conducteur principal
- carte grise du véhicule

Véhicule de fonction :

- attestation d'assurance habitation
- attestation employeur pour mise à disposition d'un véhicule de fonction (avec n° immatriculation du véhicule)
- carte grise du véhicule

Logement de fonction :

- attestation de l'employeur pour mise à disposition un logement de fonction
- justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) ou dernier relevé banque ou fiche de paie
- carte grise du véhicule

Véhicules de location :

- contrat de location (au nom du demandeur avec n° immatriculation)
- attestation d'assurance habitation
- carte grise du véhicule (attention, parfois certaines locations ne fournissent pas la carte grise)

Achat d'abonnement du propriétaire pour le locataire

Dans le cas où le propriétaire achète un abonnement pour son locataire, le propriétaire doit **présenter un bail** sur lequel sera noté qu'une carte de parking est fournie avec la location.

Abonnements parkings - tarif Résident

Les abonnements parkings sont **limités en nombre**. Si le quota d'abonnement est atteint au moment de votre demande, vous aurez la possibilité de vous inscrire sur une **liste d'attente**.

Tarifs

Abonnement 24h/24

Cet abonnement permet de stationner à tout moment et sans limite de temps dans le parking choisi.

Parkings **Promenades, Poulain Corbion, Saint-Benoît, Raoul Poupard, Charner et Carnot Gare Sud:**

Abonnement **mensuel = 45 €**

Abonnement **trimestriel = 123 €**

Abonnement **semestriel = 245 €**

Abonnement **annuel = 449 €**

Parkings **Gouédic et Octave Brilleaud :**

Abonnement **mensuel = 34 €**

Abonnement **trimestriel = 93 €**

Abonnement **semestriel = 185 €**

Abonnement **annuel = 340 €**

Abonnement soirs et week-end

Cet abonnement permet de stationner tous les jours de 17h à 9h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés toute la journée, dans le parking choisi.

Parkings **Promenades, Saint-Benoît, Charner, Gouédic et Carnot Gare Sud:**

Abonnement **mensuel = 28,50 €**

Abonnement **trimestriel = 77 €**

Abonnement **semestriel = 155 €**

Abonnement **annuel = 280 €**

Parkings **Poulain Corbion, Raoul Poupard, Octave Brilleaud :**

Abonnement **mensuel = 20 €**

Abonnement **trimestriel = 53 €**

Abonnement **semestriel = 106 €**

Abonnement **annuel = 197 €**

Abonnement moto 24h/24

Cet abonnement permet de stationner son véhicule deux roues motorisé à tout moment et sans limite de temps dans tous les parkings municipaux (Promenades, Poulain Corbion, Saint-Benoît, Raoul Poupard, Gouédic, Charner, Octave Brilleaud et Carnot Gare Sud).

Abonnement **mensuel = 28,50 €**

Abonnement **trimestriel = 78 €**

Abonnement **semestriel = 154 €**

Abonnement **annuel = 282 €**

Possibilité de paiement

Paiement en ligne : en créant votre espace client sur la page Payer mon abonnement en ligne.

Par courrier : en adressant un chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante : Service Stationnement, Place du Général de Gaulle 22000 SAINT-BRIEUC.

Au bureau d'accueil du service Stationnement : règlement possible en espèce, chèque ou carte bancaire.

Par prélèvement automatique mensualisé (*réservés aux abonnés annuels*) : souscription lors du premier abonnement ou à la date anniversaire de renouvellement, au bureau d'accueil du service stationnement, avec vos coordonnées bancaires, pour constituer le dossier.

Abonnements voirie - tarifs Résident

Abonnement zone jaune

Cet abonnement permet de stationner sur les places situées en zone jaune, sans attribution de place dédiée.

Forfait **journée = 2,10 €**
Abonnement **mensuel = 16,90 €**
Abonnement **semestriel = 91,50 €**
Abonnement **annuel = 167,50 €**

Abonnement zones rouge et jaune

Cet abonnement permet de stationner sur les places situées en zones rouge et jaune, sans attribution de place dédiée.

Forfait **journée = 2,10 €**
Abonnement **mensuel = 37,70 €**
Abonnement **semestriel = 183 €**
Abonnement **annuel = 340 €**

Souscrire un abonnement via EASYPARK

EASYPARK, c'est la solution d'abonnement voirie pour tout faire seul et à distance :

1. Pour commencer, **je m'inscris** sur le site dédié d'EASYPARK
2. **Je fais une demande de droit** et j'enregistre mes **justificatifs** afin de bénéficier du statut de résident.
3. Le service stationnement valide mon inscription (dans les 3 jours ouvrés) et je reçois un mail de confirmation.
4. Je retourne sur le site EasyPark et avec mon compte, je peux acheter un abonnement directement sur internet.

Les avantages d'Easypark

Pour le contrôle de mon stationnement, ma plaque d'immatriculation suffit. Les services interrogent la base de données à distance et le serveur leur indique en temps réel que mon abonnement est bien réglé.
Si j'ai plusieurs véhicules, je peux les déclarer sur mon compte en enregistrant leur carte grise. À tout moment, je peux basculer mon abonnement sur l'un ou l'autre (dans la limite de 4 véhicules).
À la fin de ma période d'abonnement, un mail de rappel m'est envoyé automatiquement.

Souscrire à un abonnement au bureau d'accueil

Je peux également souscrire mon abonnement **au bureau d'accueil du service stationnement**, muni d'une **adresse mail** (ou donner celle d'un proche qui pourra me transmettre les informations qui lui seront envoyées) et de mes **justificatifs de résident**.

Le règlement est possible **par CB, chèque ou en espèces** (uniquement pour la somme exacte, pas de rendu monnaie).

Résidents de la zone piétonne

Pour garantir la tranquillité de l'espace et la sécurité des usagers, les accès en véhicule dans la zone piétonne ne sont autorisés que ponctuellement pour nécessité. Ainsi, les résidents peuvent y accéder pour venir **stationner leur véhicule dans un garage** (24h/24, sauf lors des marchés) ou pour **charger / décharger du matériel** dans leur logement, **dans la limite de 30 minutes**

Pour tout accès de plus de 30 minutes (intervention pour travaux, déménagement, etc.); une demande d'autorisation est à effectuer en ligne ou auprès du service Gestion du domaine public de la Ville.

Pour obtenir votre badge d'accès

Les badges d'accès à la zone piétonne (ou télécommandes pour les titulaires d'une carte mobilité inclusion) sont délivrés au bureau d'accueil du service Stationnement, sur **présentation des pièces justificatives** mentionnées plus haut, dans la **limite de deux par foyer**. Chaque badge / télécommande est **facturé 20€**.

Contact



ADMINISTRATION

Service stationnement

Parking de Gouédic (niveau -1)
1 ter boulevard Waldeck Rousseau
22000 Saint-Brieuc

Du lundi au vendredi :
8h - 12h / 13h30 - 17h

02 96 62 56 43

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)